Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260309-CC_2026_081-DE

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION

Délibération n° 2026.081

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 9 mars 2026 à 19 h

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Neuf Mars Deux Mil Vingt-Six** à dix-neuf heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de M. Patrick MANCEAU, Président.

Nombre de Conseillers Communautaires :	
En exercice :	58
Présents :	45
Pouvoirs :	4
Votants :	49

Date de la convocation : 3 mars 2026

Date d'Affichage : 10 mars 2026

Vote :	
Pour :	48
Contre :	1
Abstentions :	0

Étaient présents : Patrick MANCEAU – *Président*
Michel BALLUAIS – Marie-Claire BOUCHER – Bernard DELAUNAY – Joseph ERARD – Louis FEUVRIER – Alain FORET – Marie-Laure NOËL – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – Jean-Claude RAULT – *Vice-présidents délégués*

Daniel BALLUAIS – Isabelle BIARD – Joseph BOIVENT – Serge BOUDET – Jean-Christian BOURCIER – Roland BOUVET – Roger BUFFET – Maria CARRE – Laurence CHEREL – Denis CHOPIN – Hubert COUASNON – Noël DEMAZEL – Christophe DEROYER – Patricia DESANNAUX – Franck ESNAULT – Christian GALLE – Monique GALODE – Vanessa GAUTIER – Hervé GUILLARD – Christophe HARDY – Karine HUART – Stéphane IDLAS – David LEBOUVIER – Alice LEBRET – Arnaud LECHEVALIER – Diana LEFEUVRE – Laurent LEGENDRE – Mathieu MILESI – Jean-Pierre OGER – André PHILIPOT – Monique POMMEREUL – Olivier POSTE – Patricia RAULT – Annick ROCHELLE – *Conseillers*

Cécile PARLOT a donné pouvoir à Patrick MANCEAU
Marylène LE BERRIGAUD a donné pouvoir à Anne PERRIN
Michelle GARAVAGLIA a donné pouvoir à Michel BALLUAIS
Anthony FRANDEBOEUF a donné pouvoir à JC RAULT

Gilbert BOUFFORT assistait à la séance

Étaient excusés :
Cécile PARLOT – *Vice-présidents délégués*
Éric BESSON – Isabelle COLLET – Christelle CORNEE – Virginie D'ORSANNE – Anthony FRANDEBOEUF – Michelle GARAVAGLIA –Evelyne GAUTIER-LE-BAIL – Elsa LAFAYE – Marylène LE BERRIGAUD – Antoine MADEC – Jean-Claude NOEL – Pierre THOMAS – *Conseillers*

Secrétaire de séance : Maria CARRÉ est désignée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260309-CC_2026_081-DE

Fougères Agglomération **2026.081**

2026.081 - Travaux du Pôle d'Echanges Multimodal de Fougères - Dispositif de soutien aux commerçants

La ville de Fougères, en partenariat avec Fougères Agglomération, va engager sur la période 2026 – 2028 des travaux d'aménagement du Pôle d'Echanges Multimodal sur le secteur Esplanade des Chaussonières / Forum de la Gare / Gare Routière.

Ces travaux vont contraindre significativement la circulation et les stationnements, ce qui va complexifier l'accès aux commerces. Le chiffre d'affaires de certains établissements pourrait être fortement impacté.

Dans ce cadre, la ville de Fougères a souhaité mettre en place une procédure d'indemnisation des établissements les plus impactés. Elle a sollicité Fougères Agglomération, en tant que partie prenante des travaux du PEM, pour co-financer le dispositif à hauteur de 50%.

Le dispositif vise à soutenir les pertes de marge brute ou des charges locatives en fonction de l'ancienneté de l'établissement.

Le fonctionnement du dispositif serait le suivant :
Lorsqu'un établissement sollicitera la ville de Fougères pour bénéficier d'un soutien financier, la ville se chargera d'instruire le dossier en lien avec un expert-comptable et de verser, s'il y a lieu, une indemnité.

Fougères Agglomération versera ensuite à la ville de Fougères, une quote-part correspondant à :
- 50% du montant de l'indemnité versé au commerçant ;
- 50% des honoraires d'expertise-comptable relatifs à l'analyse du dossier.

Il est proposé de définir le cadre et les modalités de l'intervention dans une convention de partenariat entre la ville de Fougères et Fougères Agglomération. Le projet de convention est annexé à la présente délibération.

Vu l'avis de la Commission « Attractivité économique et emploi – Urbanisme dynamique rurale et territoire numérique » du 17/02/2026.

Considérant l'avis du bureau communautaire en date du 2 mars 2026 ;

CONTRE : A. PHILIPOT

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à la majorité :

- **DE CONFIRMER** la participation de Fougères Agglomération au dispositif d'indemnisation des commerçants impactés par les travaux du PEM de Fougères ;
- **DE VALIDER** l'établissement d'une convention de partenariat avec la ville de Fougères selon les modalités définies ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-président à signer tous documents afférents.

Fait et délibéré en séance le 09/03/2026
Pour expédition conforme,
Le Président,
Patrick MANCEAU